RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00835
Numéro SIREN : 819 822 958
Nom ou dénomination : ABL SOLAR

Ce dépôt a été enregistré le 17/09/2021 sous le numéro de dépôt 10265

MY EXPERT INVEST

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL ABL SOLAR

EN SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

6 PLACE DU MARCHÉ AUX FLEURS
34000 MONTPELLIER
06 23 31 03 29

SARL MEI AU CAPITAL DE 20 000 EUROS - RCS MONTPELLIER
SIREN 883 650 277 - INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE MONTPELLIER - CRCC MONTPELLIER

MY EXPERT INVEST

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par la décision des associés en date du 14/09/2021, nous avons établi le présent rapport sur votre société, la SARL « ABL SOLAR » domiciliée au 619, avenue Rodolphe d'Aymard – Cité Plein Soleil 84 100 - Orange, immatriculée au R.C.S d'Avignon sous le numéro 819 822 958, afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société.
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitations, à partir des comptes clos au 31/12/2020.

La situation de votre société n'appelle pas d'observation de notre part au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social. Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Montpellier, le 17/09/2021,

Le Commissaire aux comptes et à la transformation

Benjamin PIAZZA

6 PLACE DU MARCHÉ AUX FLEURS
34000 MONTPELLIER
06 23 31 03 29

SARL MEI AU CAPITAL DE 20 000 EUROS - RCS MONTPELLIER
SIREN 883 650 277 - INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE MONTPELLIER - CRCC MONTPELLIER